

quelles, dans certaines régions, on a réagi favorablement à l'ensemble du bill C-176. Cela ne me touche pas personnellement, mais les habitants de ma circonscription souhaitent ardemment l'adoption de ce bill. On veut qu'il soit adopté rapidement.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Mais alors, le cas de la Colombie-Britannique est unique en son genre. J'essayais de dire que puisque l'amendement portait sur divers sujets, la réaction dans les provinces des Prairies pourrait bien se résumer en une phrase: «Vous, là-bas, continuez de faire ce que vous faites depuis toujours—fabriquez vos produits avec la protection des tarifs et nous continuons de les acheter, mais, pour l'amour du ciel, ne venez pas, grâce à notre grain et votre programme d'intégration, vous immiscer dans le domaine que nous connaissons le mieux, car alors il ne nous restera plus rien».

Les mêmes sentiments de crainte ont inspiré le mémoire du Manitoba et se sont traduits par un amendement présenté par notre groupe afin que soient établis des contingements en fonction des cinq années de production précédentes, quel que soit le régime de partage des marchés. Cette mesure est nécessaire pour qu'on ne favorise pas les nouveaux venus. Il est important qu'au moins la moitié de la croissance de la consommation dans le Canada central, où la population est dense et où se trouvent les marchés, soit attribuée et assurée aux producteurs traditionnels qui vivent à l'extérieur de l'Ontario et du Québec.

Il est essentiel de bien saisir cela si l'on veut comprendre le texte de loi et les amendements que propose notre parti, ainsi que l'amendement du député de Crowfoot que nous sommes en train de discuter. Si l'on fait fi de ces craintes et de ces inquiétudes, il faudra s'attendre à un plus grand dépeuplement des Prairies et, partant, à une baisse du dynamisme politique à la Chambre et à un sentiment accru de désaffection qui prendra diverses formes de mécontentement dans les régions rurales, comme ce fut le cas, mercredi dernier, en Saskatchewan.

Monsieur l'Orateur, je sais que le gouvernement est extrêmement chatouilleux et irrité parce que le projet de loi C-176 piétine; à plusieurs égards, je ne l'en blâme point. Cependant, le comité a été saisi d'un piètre projet de loi. Il nous a fallu, à l'opposition, plusieurs mois pour le refondre avant de pouvoir l'appuyer.

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: Il faut en savoir gré au ministre de l'Agriculture et à ses fonctionnaires d'avoir accueilli favorablement les nombreux amendements proposés par les députés de l'opposition et ceux du gouvernement au sein du comité. Le ministre s'est peut-être rendu compte dès le début que le bill C-176 était très mal conçu. On y passait certes sous silence bien des points importants qui préoccupent les producteurs. Ainsi, dans le texte original, il n'y avait aucune confirmation explicite de la représentation majoritaire des producteurs au sein du conseil et des offices. Cette confirmation y est maintenant, monsieur l'Orateur. Lors de sa présentation, le bill ne renfermait aucune disposition prévoyant que la majorité des producteurs devaient approuver la mise sur pied d'un office avant qu'il soit établi. Aujourd'hui cette disposition y a été insérée, monsieur l'Orateur, même si l'expression por-

[M. Rose.]

tant que le gouverneur en conseil doit être «convaincu» de cette majorité est un peu vague et ambiguë, il faut le reconnaître.

Les lacunes du projet de loi sont exposées dans les trois amendements proposés par le NPD, qui traitent du partage du marché selon un contingentement accru, du contrôle des importations de produits agricoles, et des droits d'appel de producteurs reconnus contre un office de commercialisation. Il me semble juste de dire que, sans les efforts des partis de l'opposition, le bill C-176, nonobstant ses lacunes, ne serait pas aussi satisfaisant qu'il l'est.

Le 10 mai, et encore hier, en réponse à ma question, le premier ministre (M. Trudeau) d'abord et, hier, le ministre de l'Agriculture, ont blâmé l'opposition de ralentir l'étude de ce projet de loi à la Chambre. J'estime que ces deux responsables devraient admettre de façon très explicite, par des paroles claires comme le cristal, selon l'expression du président de notre amical voisin du Sud, qu'aucun membre du parti d'opposition dont je me fais le porte-parole n'a jamais ralenti la marche du bill. J'invite le gouvernement à me citer un seul exemple prouvant que cela s'est produit.

Mes collègues et moi-même avons voté pour le bill au comité parce que nous sommes inquiets de la crise que traverse l'industrie agricole au Canada. Nous croyons fermement qu'à défaut d'une commercialisation ordonnée, ce sera le retour à la loi de la jungle qui régit notre industrie agricole depuis cent ans. Je vous demande, monsieur l'Orateur, pourquoi le cultivateur, de toutes les catégories de travailleurs canadiens, reste seul sans protection et exposé aux vicissitudes et aux caprices...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'ai déjà dit à deux reprises au député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) que je devais malheureusement l'interrompre. Je sais que les deux orateurs qui l'ont précédé se sont éloignés à certains moments du sujet, mais je pense que j'ai eu raison d'intervenir. Il a maintenant battu le record, je l'interromps une troisième fois. Le député a fait fi et des règles et du Règlement. Je l'enjoins à faire porter ses remarques sur le sujet du débat.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'admire votre patience. Mon opinion de l'amendement est la suivante: c'est un véritable supplice de Tantale. En fait, l'amendement n° 1 propose la suppression de tous les produits visés par le bill.

Une voix: Pas de poulets?

M. Rose: On supprime tout, ce qui ne nuirait à personne puisque la mesure législative serait sans objet. En fait, je ne puis appuyer l'amendement parce que, si on supprime tout, quels produits bénéficieront du bill? Cet amendement en particulier et quelques autres me préoccupent, monsieur l'Orateur.

Toute l'idée d'une législation nationale sur la commercialisation a été avancée par la Fédération de l'agriculture, l'Union nationale des cultivateurs et notre parti depuis des années. En dépit de notre inquiétude au sujet de l'amendement n° 1, nous pouvons facilement en appuyer l'idée d'une commercialisation bien conçue à l'échelle nationale. Nous n'éprouvons aucune difficulté à